



## Urgent conciliation avec mon dentiste

Par **smail13**, le **01/07/2016** à **15:31**

L'assureur de mon dentiste me fait une proposition provisionnelle de 3942 euros soit 2000 euros de douleur évalué à 2.5/7, 662 euros d'FTP de 5 pour cent, 1260 euros au titre des frais futur soit 60 \* 21 dents, 20 euros pour une journée pour intervention extraction dentaire. Je conteste cette offre provisionnelle car je souffre depuis 3 ans environ, j'ai 21 dents à déposer et en traiter au moins la moitié. J'ai un gros chantier dentaire qui m'attend donc du temps encore perdu dans un cabinet dentaire sans oublier les dommages collatéraux tel que douleur cervicale, sinusite maxillaire, maux de tête etc etc tous cela du aux kystes que j'ai dans mes gencives et que mon dentiste m'a laissé pour poser des dents définitives. Et aussi l'assureur n'est pas explicite pour la suite de mon indemnisation. Bref je suis perdu et pas du tout d'accord avec ces 3942 euros. A ce jour il me refait une proposition de 5112.50 à titre provisoire c'est à dire avant consolidation. Puis je vais avoir plus? Je suis perdu, un avocat va me défendre à hauteur de 15 pour cent du résultat. Mais j'accepte à une condition qu'il réussisse à augmenter l'offre faite par l'assureur que pensez-vous de mon affaire?

Par **miyako**, le **03/07/2016** à **21:31**

Bonsoir,  
Attention, c'est 15% hors TVA à 20% !  
Une fois payé l'avocat, si c'est pour avoir le même résultat net, cela ne semble pas très rentable. Et en plus en France la justice est très longue.  
Amicalement vôtre  
suji KENZO

Par **smail13**, le **03/07/2016** à **22:57**

merci pour ta réponse